

CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

<u>Panier de Pommes – Pâtes – Lentilles - Huiles</u>

Novembre 2025 à février 2026

1. Le présent contrat est signé entre :

L'amapien - l'amapienne : et Le paysan producteur :

Prénom : Romaric PAUCELLIER (EARL)

Résidant : 134 rue de l'école

N° de téléphone : 60130 Le Plessier sur Bulle

Adresses mail:

2. Les engagements :

Engagements Communs:

- Respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP.
- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole et faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Se concerter avant toute décision qui entraînerait un changement majeur dans les engagements. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent.es, le ou la paysanne et éventuellement un représentant du réseau régional des AMAP.

Engagements du Paysan:

- Livrer des produits frais, accessibles et de qualité, issus de sa ferme.
- Pratiquer une agriculture respectueuse du vivant, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.
- Être transparent.e sur ses méthodes de travail et les prix, prendre en compte les remarques et besoin des amapien.nes, les prévenir en cas d'événements exceptionnels et donner régulièrement des nouvelles de sa ferme.
- Être le plus présent.e possible aux distributions et accueillir les amapien.nes sur sa ferme.

Engagements de l'Amapien, de l'Amapienne :

- Avoir rempli le bulletin d'adhésion et être à jour de sa cotisation à l'association.
- Pré-financer la production.
- Récupérer ou faire récupérer ses produits lors des livraisons (pas de remboursement ou de stockage possible en cas de non retrait).
- Tenir systématiquement le ou la référente du contrat informé.e en cas de problème.
- Assurer au moins une permanence de distribution par contrat.

3. La Référente du contrat :

Prénom et Nom : Claire Tauziède Coordonnées : 06 08 89 44 77 / 31 rue Victor Hugo à Verneuil Son rôle :

- Être le lien exclusif et obligatoire entre le producteur/la productrice et les amapien.nes.
- Établir le contrat avec le/la producteur/trice et fixer avec lui/elle les dates de distribution.
- Répondre aux questions des amapien.nes concernant le contrat.
- Réceptionner les contrats et les paiements.
- Être un maximum présente sur les distributions.
- Organiser quand cela est possible une visite de la ferme.

4. Les Horaires et le Lieu de distributions :

La livraison des paniers aura lieu les vendredis entre **18h30 et 19h30** à la petite salle Salomon de Brosse de Verneuil.

5. La Durée du contrat :

Le contrat court du 7 novembre 2025 au 13 février 2026.

Correspondant à : 5 livraisons.

6. Le Contenu du panier :

POMMES	Prix de 3€le Kg	Livraison du 07 11 2025	Livraison du 21 11 2025	Livraison du 19 12 2025	Livraison du 23 01 2026	Livraison du 13 02 2026	Total
Labellisées Bio (en sachet de 2kg)	6€	x 1 sachet de 2 Kg	x 1 sachet de 2 Kg	x 1 sachet de 2 Kg			
	Total	€	€	€	€	€	€

LENTILLES		Livraison du 07 11 2025	Livraison du 21 11 2025	Livraison du 19 12 2025	Livraison du 23 01 2026	Livraison du 13 02 2026	Total
Labellisées Bio (en sachet de 1kg)	4€	x 1 Kg	x 1 Kg				
	Total	€	€	€	€	€	€

PÂTES FERM Labellisées	_	Livraison du 07 11 2025	Livraison du 21 11 2025	Livraison du 19 12 2025	Livraison du 23 01 2026	Livraison du 13 02 2026	Total Sachets	Total Prix
Spaghettis 500gr	4 €	x 1 sachet		€				
Coquillettes 500gr	4 €	x 1 sachet		€				
Tagliatelles 400gr	3,20 €	x 1 sachet		€				
Tortis 350gr	2,80 €	x 1 sachet		€				
Tubes 350gr	2,80 €	x 1 sachet		€				
Total S	Sachets	•••	•••					
To	tal Prix	€	€	€	€	€		€

HUILES Labellisées E		Livraison du 07 11 2025	Livraison du 21 11 2025	Livraison du 19 12 2025	Livraison du 23 01 2026	Livraison du 13 02 2026	Total Huiles	Total Prix
Cameline 0,25 L	5,00 €							€
Tournesol 0,5 L	4,50 €							€
Tournesol 1 L	8,50 €				•••			€
Tournesol 5 L	30,00 €							€
Total huiles								
Total Prix		€	€	€	€	€		€

Total Pommes	€
Total Lentilles	€
Total Pâtes	€
Total Huiles	€
Total de l'engagement pour la Saison	€

7. Les modalités de paiement :

Règlement en 1 ou 2 chèques libellés à l'ordre de « EARL PAUCELLIER»

Nom de la banque	N° du chèque	Montant	Mois d'encaissement	
			Novembre 2025	
			Janvier 2026	

<u>L'amapien - l'amapi</u>	enne :	Le paysan producteur :		
Prénom :	Nom:	Prénom : Nom :		
Le	à	Le à		
Signature		Signature		
Visa de la référente	:			